

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 76 professeurs de lycée professionnel hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année 2026

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM FORNET	DUYCK	FANNIE	SCIENCES ET TECHNIQUES BIOLOGIQUES ET SO
MM FOUGERES	LEROUX	LUCIE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
MM MESLIER		CHRISTINE	SCIENCES ET TECHNIQUES BIOLOGIQUES ET SO
M. DODELIN		REGIS	HORTICULTURE
MM LEROY		ISABELLE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
M. MOISSERON		ERIC	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM MESNAGE-MICHON	MESNAGE	CAROLINE	ANGLAIS-LETTRES
MM KOPEC		FREDERIQUE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM POISSON	TOQUET	GAELLE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM AUGER	TALLEGAS	FABIENNE	HOTELLERIE : SERVICES-COMMERCIALISATION
M. FOUQUET		PHILIPPE	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION

ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. ALAOUI HASSINI		EL-HASSANE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET
M. GRANDIN		JEAN-GUY	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM SCELLES	PETIT	SANDRINE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM LEMIERE	HELAINÉ	LAETITIA	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. MEPONTE		YANNIS	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. COURTOIS		THIERRY	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
MM SCHEIDBACH		CHRISTINE	EDUCATION ARTISTIQUE ET ARTS APPLIQUES
M. RENOUF		OLIVIER	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
MM DELACOUR		NATHALIE	ESPAGNOL-LETTRES
M. GUILBAUD		YANN	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM BOSSER		ASTRID	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM SILLIARD	LE BESNE	BEATRICE	ANGLAIS-LETTRES
M. FONTAINE		ARNAUD	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. LEVEILLE		FREDERIC	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. MAUBERT		PASCAL	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM BAILLY	CHESNEL	FRANCOISE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. FERMEY		BRUNO	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
M. KAMAL		OMAR	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE

ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. HELBERT		JEAN-PAUL	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM PERRIGAULT		ISABELLE	ANGLAIS-LETTRES
M. GALLOT		LUDOVIC	GENIE MECANIQUE OPTION PRODUCTIQUE
M. LOUVET		FREDERIC	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM DANTHEZ	BLONDEL	VALERIE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM FEIT		VIRGINIE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. PRUVOT		BERTRAND	BIOTECHNOLOGIE BIOCHIMIE GENIE BIOLOGI.
M. ROLLAND		GUILLAUME	GENIE ELECTRIQUE : ELECTRONIQUE
M. HAMON		LIONEL	GENIE CIVIL EQUIPEMENT TECHNIQUE-ENERGIE
M. LE BARS		YANN	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. CHALLE		SAMUEL	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
MM CHERAMY		DOMINIQUE	AIDE TECHNIQUE AU CHEF DE TRAVAUX
MM ROSEC		FLORENCE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM BENE		NATHALIE	SCIENCES ET TECHNIQUES BIOLOGIQUES ET SO
MM VASSE	CAILL	PATRICIA	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. MONTFORT		OLIVIER NOEL	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET
MM BRARD		ELODIE	ANGLAIS-LETTRES
M. ROUXEL		SYLVAIN	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES

ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM POLIXENE		STEPHANIE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. HALLOUARD		ERIC	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM CHATEL	LEFRANCOIS	MAGUY	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM HAUCHE		LILA	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
MM ZEDET		ANNE	HORTICULTURE
MM HAIRON	LEVALLOIS	EMMANUELLE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM DENIS		VALERIE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. BERAUD		THIERRY	EDUCATION ARTISTIQUE ET ARTS APPLIQUES
M. CREZE		ERIC	RELIURE MAIN
MM GYR		SOPHIE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. TARIUS		HUGUES	GENIE CHIMIQUE
M. JARDIN		CHRISTIAN	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM RENARD	GASDON	LAURENCE	ANGLAIS-LETTRES
M. FREROT		DAVID	GENIE CIVIL EQUIPEMENT TECHNIQUE-ENERGIE
M. BEGRAND		OLIVIER	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM CAUDEBEC		BRIGITTE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. BARBANCHON		LOIC	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
M. FERON		ARNAUD	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES

ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM VEGEE		SANDRINE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM FRANCAVILLA	HEQUET	STEPHANIE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM HUSSON		MAUD	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM BOUET	BREQUIGNY	MARIE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM GODARD		SANDRINE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. BERNARD		YANN	ANGLAIS-LETTRES
M. KLEIN		LAURENT	GENIE CIVIL CONSTRUCTION REALISATION OUV
M. SCHMITT		GILLES	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. VALLART		LAURENT	GENIE IND CONSTRUCTION REPARATION CARROS
M. LECOUTRE		DENIS	GENIE INDUSTRIEL STRUCTURES METALLIQUES
M. LAINE		JACQUES	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 07/07/2026

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

La Rectrice

Valérie CABUIL

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique.

- soit un recours contentieux devant la Juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite — c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision — vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 51.61 %.

- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 51.32 %.